

MARC-GABRIEL VALLIÈRES

Le Moulin Lauzon

Le moulin Lauzon, jadis situé sur la côte du sud de la Rivière du Chêne, à l'entrée de la Fresnière, est le plus tardif des moulins à farine de Saint-Eustache, puisqu'il a été construit durant l'automne de l'année 1856. Il restera en opération jusqu'au début du vingtième siècle.

Le moulin était situé sur le lot 248 au cadastre de la Paroisse de Saint-Eustache, au sud de la Rivière du Chêne et à l'est de la montée Lauzon. Le terrain du moulin s'étendait au nord de la rivière, sur le lot 354 au même cadastre. Le lot 248 est une subdivision effectuée en 1855 de la terre 247, alors que le lot 354 est une subdivision effectuée en 1856 de la terre 353.

Le moulin de la rive sud

La terre numéro 247, au cadastre de la Paroisse de Saint-Eustache a été concédée en 1761 à François, fils de Jean-Baptiste Rouleau¹. Entre 1761 et 1796, pas moins de huit propriétaires différents se succèdent sur cette terre². En 1796, elle est achetée par Joseph Brayer dit Saint-Pierre³. Lui-même et ses descendants l'habiteront jusqu'à la construction du moulin. En 1816, lors du mariage de sa fille Marie-Anne avec Jean-Baptiste Rochon, il donne la terre aux époux en guise de dot⁴. En 1843, ces derniers donnent à leur tour la terre à leur fils Isidore⁵ puis, après l'avoir reprise⁶ à un autre fils Alexandre en 1855⁷.

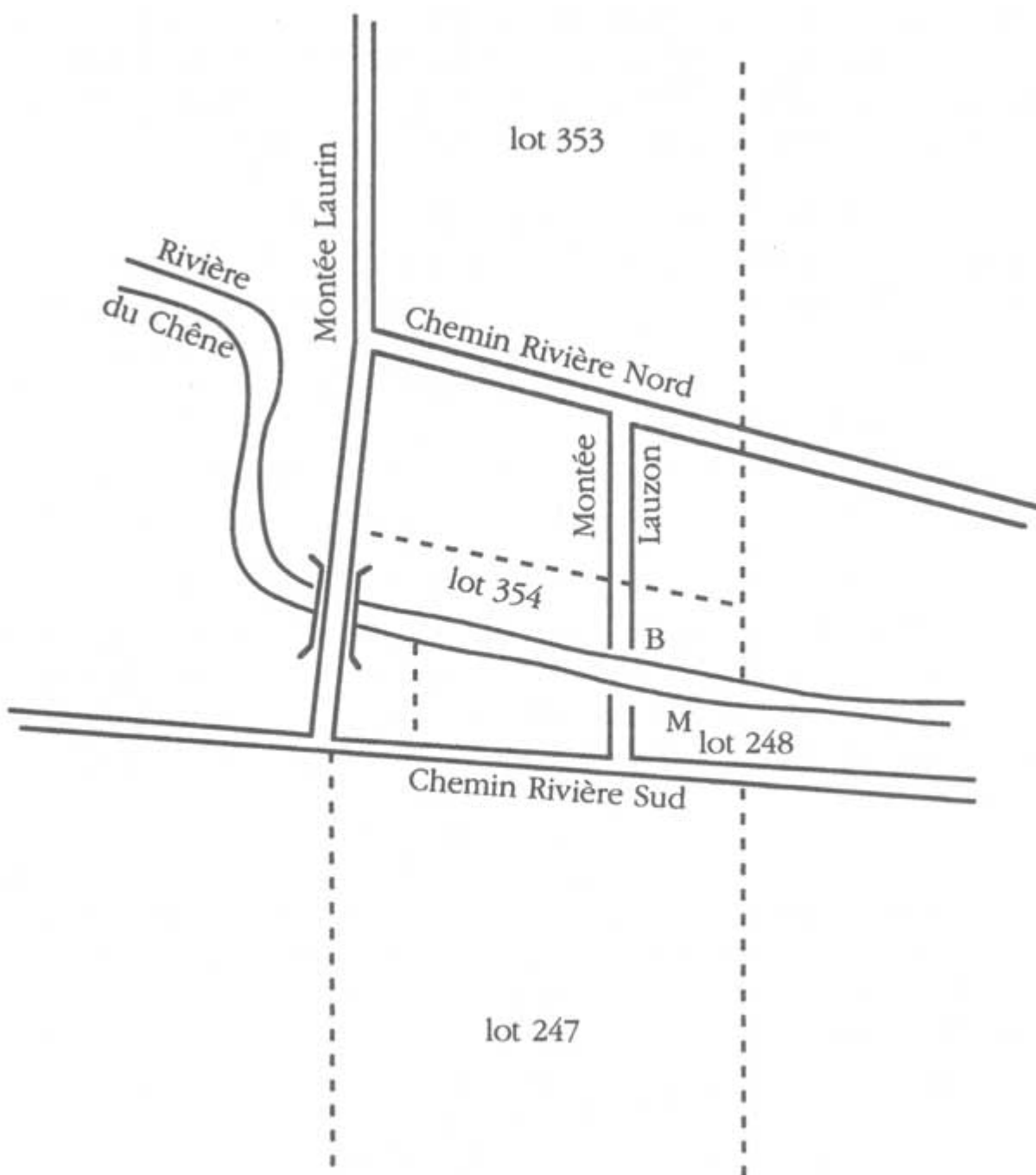
Le 24 novembre 1855, Alexandre Rochon vend une parcelle de sa terre à Grégoire Lauzon, meunier de Saint-Janvier⁸. Cette parcelle correspond à l'actuel lot 248 au cadastre de la Paroisse de Saint-Eustache et va du chemin Rivière-Sud à la Rivière du Chêne, sur le côté est de l'actuelle montée Lauzon. Il est stipulé à l'acte de vente que «le but de la présente acquisition est la [construction] d'une digue et d'un moulin» et que si les eaux inondent une partie de la terre d'Alexandre Rochon, l'acquéreur paiera pour les dommages qui seront causés.

Le Moulin Lauzon

Au printemps suivant, Lauzon achète une autre parcelle, mais cette fois-ci du côté nord de la rivière, vis-à-vis le lot qu'il a acquis l'automne précédent⁹. Cette nouvelle parcelle correspond à l'actuel lot 354 et ne comporte aucun bâtiment.

C'est en septembre de cette même année 1856 que Grégoire Lauzon entreprend la construction d'un moulin, du côté sud de la rivière. Il est à noter qu'il est toujours meunier à Saint-Janvier. Il conclut un marché avec un entrepreneur de Sainte-Thérèse-de-Blainville, Prosper Sanche, pour construire «le coffre du moulin de dix-huit pieds sur huit pieds, deux roulis de moulin, poser deux paires de moulanges, [...] faire un grand bluteau avec les élévateurs»¹⁰. Le «coffre» correspond soit au meuble dans lequel est enfermé le bluteau¹¹, soit à la chambre dans laquelle tourne la roue ou la turbine. Les «roulis» signifient les rouages ou le mécanisme. Aucune indication ne nous permet de savoir si le moulin était mû par une roue à aubes ou par une turbine.

Le contrat nous donne deux indications quant à la puissance du moulin. En effet il y est dit qu'il y aura deux paires de meules et, plus loin au contrat, que le volume de blé qui pourra y être moulu en farine sera de quatre à cinq minots à l'heure. Autre détail, on y stipule que «l'entrepreneur sera tenu d'aller à Montréal avec le sieur Lauzon [...] aux fonderies pour donner les proportions des ferrures nécessaires.» Enfin, signalons que le coût total de construction sera de quatre cents «piastres». Le moulin est rapidement construit puisque moins de trois mois plus tard, une hypothèque est prise sur le terrain et le moulin pour garantir un emprunt¹². Aujourd'hui disparu, le moulin était situé en aval de la montée Lauzon, à peu près à l'arrière du 755, chemin Rivière-Sud. Seule subsiste la maison du meunier, au 763 du même chemin.



Plan des environs du moulin Lauzon

M - le moulin B - la beurrerie

Avant d'être meunier à Saint-Janvier, Grégoire Lauzon s'était marié à Saint-Eustache, en 1834, avec Marie-Antoinette Fisher. Celle-ci était la fille d'Alexander Fisher, un négociant de la Compagnie de la Baie d'Hudson¹³.

Le Moulin Lauzon

Même si Grégoire Lauzon a fait construire le moulin, ce n'est pas lui qui va l'opérer. Durant l'hiver qui suit la construction, il le vend à son frère Édouard¹⁴. Celui-ci a déjà le moulin en main puisque c'est lui qui a hypothéqué le moulin après la construction. C'est Édouard Lauzon qui sera, pendant plus de trente ans, le propriétaire et l'opérateur de ce moulin.

Né en 1817 à Sant-Eustache, Édouard Lauzon est fils de meunier¹⁵. Il a donc quarante ans lorsqu'il acquiert son propre moulin des mains de son frère. Depuis 1848, il est marié à Delphine Tison, du village de Saint-Eustache¹⁶. Delphine est la fille de Fleury Tison, personnage pittoresque, beau-frère de Fleury Mesplet, premier imprimeur de Montréal¹⁷. Après la mort de Delphine, Lauzon va épouser sa sœur Sophie Tison¹⁸ puis, au décès de cette dernière, Hortense Desjardins¹⁹.

Jusqu'à l'achat du moulin construit par son frère, Lauzon travaillait comme meunier pour le seigneur Dumont. En 1855 par exemple, quand Marguerite Casal dit Giraldeau fait son testament, les témoins sont Édouard Lauzon et Ulric-Eustache Gigon, respectivement meunier et cardeur au Grand-Moulin²⁰.

On sait peu de choses sur l'opération quotidienne du moulin. Lauzon est cependant très actif car il doit sans cesse transiger des emprunts d'argent pour assurer ses activités. Entre 1857 et 1884, le greffe de son notaire Cyrille Champagne regorge d'emprunts et de quittances par et pour Édouard Lauzon, hypothéquant à chaque fois le moulin²¹. Une autre méthode est aussi utilisée pour favoriser son fonds de roulement: la vente à réméré. En 1881, Lauzon vend le moulin à Adélaïde Danis, veuve d'Augustin Gravelle²².

Le Moulin Lauzon



La maison du meunier Édouard Lauzon, au 763, chemin de la Rivière-Sud.

Photographie de Marc-Gabriel Vallières

Le Moulin Lauzon

Le couple Gravelle-Danis, des cultivateurs de la Rivière-Sud, s'était bâti une fortune considérable en effectuant des prêts sur hypothèque. Dans ce cas-ci, plutôt qu'un simple prêt, le moulin est vendu à réméré: c'est-à-dire que le vendeur aura une certaine période de temps pour racheter son bien au même prix, plus bien sûr des intérêts. Cela constituait une plus grande sécurité qu'une hypothèque puisque la prêteuse devenait propriétaire de l'immeuble, durant toute la durée du prêt. Un an plus tard, Adélaïde Danis rétrocède le moulin à Édouard Lauzon, celui-ci ayant remboursé le montant de l'emprunt²³.

Le terrain acquis des deux côtés de la Rivière du Chêne est trop grand pour les seules opérations d'un moulin à farine. Le meunier va se départir d'une large section du côté opposé du moulin, c'est-à-dire au nord de la rivière. En 1862, il vend presque tout son terrain de la rive nord à sa sœur Élisabeth, alors célibataire²⁴. Il se réserve toutefois l'usage d'une bande de vingt-cinq pieds de profondeur, près de la digue du moulin. Après s'être mariée à Léon Leclair, celle-ci restituera le terrain à son frère Édouard²⁵. En 1880, le meunier revend ce même terrain au menuisier Honoré Lebus.

En octobre 1885, Édouard Lauzon a 68 ans et doit réduire ses activités. Il loue donc le moulin pour un an au jeune Magloire Légaré, qui n'avait pas encore commencé à travailler au petit-Moulin²⁶. Le bailleur se réserve toutefois le droit de reprendre possession du moulin, s'il désirait soit le vendre, soit le louer à quelqu'un d'autre. C'est ce qu'il fait car au mois de janvier suivant, il vend le moulin à Napoléon Boivin, meunier à l'Île Bizard²⁷. Le passage de Magloire Légaré au moulin Lauzon n'aura donc duré que quatre mois, puisqu'il doit quitter sa charge au premier mars 1886.

C'est ainsi pendant plus de vingt-neuf années que le moulin aura connu son premier meunier, Édouard Lauzon. Celui-ci va finir ses jours au village de Saint-Eustache, dans une petite maison aujourd'hui disparue située au coin sud-ouest des rues de Bellefeuille et Lemay, là où plus tard s'installera le magasin Brodtkin²⁸.

Le moulin connaît ensuite plusieurs propriétaires. Napoléon Boivin ne le conserve que pendant quelques années puisque, toujours meunier à l'Île Bizard, il le revend en 1888 à Narcisse Laurin, déjà meunier à Saint-Eustache²⁹. Celui-ci le conserve jusqu'à sa mort survenue le 19 janvier 1905³⁰. Sa veuve ne pouvant payer ses dettes, le moulin est saisi en justice et vendu par le shérif en octobre 1905 à nul autres que les héritiers d'Édouard Lauzon³¹.

Le Moulin Lauzon

Ceux-ci ne pouvant opérer eux-mêmes le moulin, ils le revendent l'été suivant à un autre meunier de Saint-Eustache, Alix Raby³². Raby sera le dernier meunier à opérer le moulin. Lorsqu'en 1942 il fait son testament, il est devenu journalier et le moulin ne tourne plus³³. Les derniers vestiges de la digue du moulin disparaîtront ensuite vers 1969, lorsque la rivière du Chêne sera draguée pour faciliter l'écoulement des eaux de surface de l'aéroport de Mirabel³⁴.

La maison du meunier subsiste toujours, au 763 du chemin de la Rivière-Sud. Même si son terrain d'origine a été loti puis construit de plusieurs maisons modernes, elle demeure le seul témoin d'une époque révolue. Une anecdote curieuse à son sujet mérite d'être mentionnée. Lorsque la fille du meunier Raby, Léonne, fait à son tour son testament en 1968³⁵, elle lègue sa moitié de la maison et du terrain du moulin au pape! Le curé de Saint-Eustache devra donc ainsi se débrouiller avec la maison³⁶.

Le moulin de la rive nord et la beurrerie

Non pas isolé au milieu des champs, le moulin Lauzon faisait partie, durant la seconde moitié du dix-neuvième siècle et au début du vingtième de ce qu'on appellerait aujourd'hui un «complexe agro-alimentaire». Une beurrerie était en effet en opération à la même époque sur la rive opposée du moulin, dans un immeuble en pierre qui existe toujours au 809 de la montée Lauzon. Les débuts de cette beurrerie sont intimement liés à l'histoire du moulin.

Le Moulin Lauzon



Le moulin de la rive nord, devenu plus tard beurrerie, au 809, montée Lauzon.

Photographie de Marc-Gabriel Vallières.

Le Moulin Lauzon

L'abolition du régime seigneurial en 1854 avait enlevé aux habitants l'obligation de faire moudre leurs grains aux moulins appartenant aux seigneurs³⁷. Il devenait donc possible à des particuliers de construire un moulin sur leur terrain et de l'opérer commercialement. C'est ce qui a permis à Grégoire et Édouard Lauzon de s'établir à cet endroit. Par contre, aucune loi n'interdisait la concurrence, même à proximité d'un moulin existant.

C'est ainsi que peu après la construction du moulin Lauzon, un cultivateur de la Rivière-Nord, Basile Choquette, décide de se construire aussi un moulin à farine, à quelques mètres en amont de celui de Lauzon, de l'autre côté de la rivière³⁸. Comme Lauzon a terminé sa construction avant Choquette, il met son moulin en opération et la hausse des eaux inonde immédiatement le moulin en pierre qu'est encore en train de construire Choquette. Ce dernier poursuit donc Lauzon en Cour supérieure, afin d'obtenir des dédommagements. Il perd cependant sa cause en première instance et va en appel. Devant les frais considérables encourus, il propose finalement une entente à Lauzon et le marché est conclu en décembre 1862, après six ans de conflits³⁹. Lauzon pourra seul continuer à opérer un moulin, moyennant le paiement de trois cent cinquante dollars à Choquette⁴⁰. En 1867, Basile Choquette vend l'immeuble en pierre, construit pour être un moulin mais qui ne tournera jamais, à son fils Benjamin⁴¹,

En 1882, Benjamin Choquette se départit de cette bâtisse en la vendant à un commerçant, Jérémie Paiement fils, et à un forgeron, Léon Rochon fils⁴². Il semble que ce soit Jérémie Paiement qui y installe une beurrerie, entre 1882 et 1892. En 1892, c'est au tour de François-Xavier Laurin d'en prendre possession en l'achetant de Jérémie Paiement⁴³. Afin de ne pas faire concurrence aux opérations de la beurrerie, le vendeur s'engage alors à ne construire d'autre beurrerie ou de fromagerie ni dans la Rivière-Nord, ni dans la Rivière-Sud. Puis en 1897, lors du mariage d'Émile, fils de François-Xavier Laurin, et de Marie-Anna Gravel, la beurrerie est donnée aux époux⁴⁴. En 1908, Émile Laurin vend la maison et tout le matériel à un cultivateur de Saint-Ambroise de Joliette, Joseph Dessert⁴⁵.

Les actes de vente sont intéressants pour nous puisqu'une description du matériel y a souvent été consignée par les notaires. Par exemple, on y mentionne que la vente inclut «tout l'accessoire de beurrerie, chaudière, engin, centrifuge[use], barrate, courroie, et autres choses s'y rapportant, moulange, arbres de couche, et tous matériaux qui se trouvent dans les bâtisses et sur l'emplacement»⁴⁶.

Le Moulin Lauzon

À l'hiver 1913, Joseph Dessert vend la beurrerie⁴⁷. En l'espace d'un an, cette dernière va connaître cinq propriétaires, avant d'être saisie par les shérifs Lapointe et Prévost puis revendue à Joseph Dessert⁴⁸. Celui-ci revend l'installation en 1917 à la Montréal Dairy Company⁴⁹ qui l'opère ensuite jusqu'en 1932, avant de la revendre à Cléophas-Tancrède Savard⁵⁰. Quelques années plus tard, la beurrerie cessera ses opérations, victime de sa trop petite taille face aux géants de l'industrie laitière.

Par la suite, la vocation agro-alimentaire de l'immeuble en pierre sera conservée quelques années, puisqu'une entreprise de produits de l'érable viendra s'y installer.

Le pont de la montée Lauzon

Entre la beurrerie et le moulin, un petit pont permet encore aux promeneurs de traverser la Rivière du Chêne par la montée Lauzon, même s'il est aujourd'hui fermé à la circulation des véhicules. Ce pont est probablement contemporain du moulin, puisque c'est le meunier Édouard Lauzon lui-même qui l'a construit⁵¹.

Le Moulin Lauzon



L'emplacement de la digue du moulin Lauzon, vu du pont de la montée Lauzon.

Photographie de Marc-Gabriel Vallières.

Le Moulin Lauzon

En 1877 cependant, un marché est conclu entre le charpentier Alexandre Bricot dit Lamarche et le cultivateur Antoine Séguin, alors maire de la Paroisse de Saint-Eustache, pour la reconstruction de ce pont⁵². Le nouveau pont devra avoir quatorze pieds de largeur par quarante pieds de long, entre les deux rives. Les piles, de chaque côté du pont, seront en cèdre et remplies de pierre. Le tablier sera fait de cèdre et de pin, tandis que les garde-fous seront de cèdre et construits à tenons et mortaises.

La Corporation municipale de la Paroisse nomme aussi, dans ce marché, un inspecteur qui devra s'assurer de la qualité de la construction du pont: il s'agit de nul autre que du meunier Édouard Lauzon, qui aura droit de récupérer le bois de l'ancien pont, après sa démolition par Bricot. Le coût total des travaux, incluant les matériaux autant que le travail d'Alexandre Bricot n'est pas astronomique, en regard des tarifs actuels: deux cent soixante «piastres»!

Reconstruit par la suite sur des piles de ciment et avec des garde-fous en fonte, ce pont est demeuré le lien principal entre les côtes nord et sud de la rivière jusqu'à tout récemment. Devenu trop faible pour supporter la circulation automobile, il a été converti en passerelle pour piétons, alors que la circulation routière a été orientée vers le nouveau pont de la montée Laurin, construit par le Ministère des Transports du Québec⁵³.

Une promenade autour du site du moulin Lauzon et de la beurrerie ne laisse pas deviner qu'une histoire si riche puisse exister pour un lieu aujourd'hui si peu spectaculaire. Comme quoi de nombreuses pages de l'histoire de Saint-Eustache restent à être écrites, voire même découvertes.

¹ Archives nationales du Québec à Montréal (ANQM), greffe C.F. Coron, acte 5101, 8 mars 1761, concession à François Rouleau, fils de Jean-Baptiste.

² Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), fonds Robert-Lionel Séguin, terrier de la seigneurie de la Rivière du Chêne 1800-1840, folio 95.

³ ANQM, greffe P.R. Gagnier, acte 1726, 6 avril 1796, vente par Joseph Sébastien dit Laroque à Joseph Brayer dit Saint-Pierre.

⁴ ANQM, greffe P.R. Gagnier, acte 6758, 22 janvier 1816, mariage de Jean-Baptiste Rochon et Marie-Anne Brayer dit Saint-Pierre.

⁵ ANQM, greffe F.E. Globensky, acte 6041, 27 janvier 1843, donation par Jean-Baptiste Rochon à Isidore Rochon, son fils.

Le Moulin Lauzon

- ⁶ ANQM, greffe J.B. Archambault, acte 1225, 6 février 1855, rétrocession par Isidore Rochon à Jean-Baptiste Rochon, son père.
- ⁷ ANQM, greffe J.B. Archambault, acte 1227, 6 février 1855, donation par Jean-Baptiste Rochon à Alexandre Rochon, son fils.
- ⁸ ANQM, greffe A. Séguin, acte 1617, 24 novembre 1855, vente par Alexandre Rochon à Grégoire Lauzon.
- ⁹ ANQM, greffe A. Séguin, acte 1705, 13 mars 1856, vente par Antoine Daoust à Grégoire Lauzon.
- ¹⁰ ANQM, greffe A. Séguin, acte 1836, 4 septembre 1856, marché entre Prosper Sanche et Grégoire Lauzon.
- ¹¹ Réjean L'Heureux, *Vocabulaire du moulin traditionnel au Québec des origines à nos jours*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1982, page 237.
- ¹² ANQM, greffe Joseph Labelle, acte 638, 29 novembre 1856, obligation d'Édouard Lauzon à Augustin Gravelle.
- ¹³ Registres de la Paroisse de Saint-Eustache, 27 janvier 1834, mariage de Grégoire Lauzon, fils majeur de Pierre Lauzon, meunier, et de Marie-Anne Matte, et Marie-Antoinette Fisher, fille mineure d'Alexander Fisher, de la Compagnie de la Baie d'Hudson.
- ¹⁴ ANQM, greffe A. Séguin, acte 1984, 27 février 1857, vente par Grégoire Lauzon à Édouard Lauzon, son frère.
- ¹⁵ Registres de la Paroisse de Saint-Eustache, 28 novembre 1817, baptême de Joseph-André-Édouard Lauzon, fils de Pierre Lauzon, meunier, et de Marie-Anne Matte. L'enfant est né le même jour.
- ¹⁶ Registres de la Paroisse de Saint-Eustache, 14 novembre 1848, mariage d'Édouard Lauzon et de Delphine Tison, fille de Fleury Tison et de Sophie Champoux.
- ¹⁷ Jean-Paul de Lagrave, *L'époque de Voltaire au Canada: biographie politique de Fleury Mesplet*, Montréal, L'Étincelle, 1993, page 253.
- ¹⁸ Registres de la Paroisse de Saint-Eustache, 27 septembre 1866, mariage d'Édouard Lauzon et de Sophie Tison, fille de Fleury Tison et de Sophie Champoux.
- ¹⁹ Cour supérieure, district judiciaire de Terrebonne (CST) , greffe Georges-Nicolas Fauteux, acte 6966, 4 juin 1906, vente par la succession d'Édouard Lauzon à Alix Raby.
- ²⁰ ANQM, greffe J.B. Archambault, acte 1312, 9 août 1855, testament de Marguerite CasaI dit Giraldeau.

Le Moulin Lauzon

- 21 ANQM, greffe Cyrille H. Champagne, passim.
- 22 ANQM, greffe Cyrille H. Champagne, acte 5819, 18 mars 1881, vente à réméré par Édouard Lauzon à Adélaïde Danis, veuve d'Augustin Gravelle.
- 23 ANQM, greffe Cyrille H. Champagne, 3 mars 1882, rétrocession par Adélaïde Danis à Édouard Lauzon. Inscrit au bas de l'acte 5819.
- 24 ANQM, greffe Cyrille H. Champagne, acte 666, 7 avril 1862, vente par Édouard Lauzon à Élisabeth Lauzon, sa sœur.
- 25 ANQM, greffe A. Séguin, acte 8502, 3 novembre 1883, convention entre Élisabeth Lauzon et Édouard Lauzon, son frère.
- 26 ANQM, greffe Cyrille H. Champagne, acte 6930, 30 octobre 1885, bail à loyer d'un moulin par Édouard Lauzon à Magloire Légaré.
- 27 ANQM, greffe Cyrille H. Champagne, acte 6979, 11 janvier 1886, vente par Édouard Lauzon à Napoléon Boivin.
- 28 ANQM, greffe Cyrille H. Champagne, acte 7665, 30 janvier 1889, testament d'Édouard Lauzon.
- 29 ANQM, greffe Cyrille H. Champagne, acte 7610, 3 novembre 1888, vente par Napoléon Boivin à Narcisse Laurin.
- 30 ANQM, greffe Cyrille H. Champagne, acte 8864, 12 novembre 1904, testament de Narcisse Laurin, meunier, époux de Julienne Amesse. Le notaire a par la suite noté la date du décès en marge de l'acte.
- 31 Bureau d'enregistrement des droits réels du comté de Deux-Montagnes (BEDM), acte 26123, 10 octobre 1905, vente par les shérifs Lapointe et Prévost des biens de Julienne Amesse, veuve de Narcisse Laurin, à la succession d'Édouard Lauzon, suite à une poursuite par Hector Champagne, fils et héritier du créancier Cyrille H. Champagne, notaire.
- 32 CST, greffe Georges-Nicolas Fauteux, acte 6966, 4 juin 1906, vente par la succession d'Édouard Lauzon à Alix Raby.
- 33 BEDM, enregistrement 61135, Me J. Ananias G. Bélisle, acte 11046, 20 novembre 1942, testament d'Alix Raby.
- 34 Tradition orale des résidents du chemin Rivière Sud.
- 35 BEDM, enregistrement 139514, Me Luc Léveillé, acte 16866, 16 août 1968, testament de Léonne Raby.
- 36 BEDM, enregistrement 139515, Me Luc Léveillé, acte 17871, 5 juin 1970, déclaration d'André Racine.

Le Moulin Lauzon

- 37 Province du Canada, *Acte pour l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada*, 18 Victoria, chapitre 3. Cette loi fut promulguée le 18 décembre 1854.
- 38 ANQM, greffe Cyrille H. Champagne, acte 853, 5 décembre 1862, transaction et accord entre Basile Choquette et Édouard Lauzon.
- 39 Voir note précédente.
- 40 ANQM, greffe Cyrille H. Champagne, acte 854, 5 décembre 1862, obligation d'Édouard Lauzon à Basile Choquette.
- 41 ANQM, greffe Ovide Leclair, 24 avril 1867, cession par Basile Choquette à Benjamin Choquette, son fils.
- 42 ANQM, greffe Cyrille H. Champagne, acte 6062, 22 mars 1882, vente par Benjamin Choquette à Jérémie Paiement fils et Léon Rochon fils.
- 43 CST, greffe Georges-Nicolas Fauteux, acte 2413, 9 novembre 1892, vente par Jérémie Paiement fils à FrançoisXavier Laurin.
- 44 CST, greffe Georges-Nicolas Fauteux, acte 3746, 15 février 1897, contrat de mariage entre Émile Laurin, fils de François-Xavier, et Marie-Anna Gravel
- 45 CST, greffe Georges-Nicolas Fauteux, acte 7576, 16 janvier 1908, vente par Émile Laurin, beurrier, à Joseph Dessert.
- 46 Voir note précédente.
- 47 BEDM, enregistrement 30985, Me J. Ananias Bélisle, acte 716, 21 mars 1913, vente par Joseph Dessert à J.A. Chicoine.
- 48 BEDM, registre aux immeubles, cadastre de la paroisse de Saint-Eustache, lot 354.
- 49 BEDM, enregistrement 34443, Me Louis A. Derome, 23 février 1917, vente par Joseph Dessert à Montréal Dairy Company.
- 50 CST, greffe Achille Chaurette, acte 5243, 12 janvier 1932, vente par Montréal Dairy à Cléophas-Tancrede Savard.
- 51 ANQM, greffe Cyrille H. Champagne, acte 4911, 21 juin 1877, marché entre Alexandre Bricot dit Lamarche et Antoine Séguin. On y dit: «le pont fait par monsieur Édouard Lauzon, meunier»
- 52 Voir note précédente.
- 53 Ville de Saint-Eustache, Service du Génie, communication personnelle de M. Michel Pomminville.